

**RAPPORT DE LA COMMISSION  
chargée d'examiner l'objet suivant :**

**Postulat Sébastien Cala et consorts - Analyser le tissu économique des différents arrondissements de notre canton et saisir les opportunités qui en permettraient la diversification**

**1. PREAMBULE**

La commission s'est réunie le lundi 11 avril 2022, à la salle du Bulletin, Rue cité-Devant 13, à Lausanne. Elle était composée de Mme Florence Bettschart Narbel ; de MM. Sébastien Cala, Jean-Rémi Chevalley (qui remplace Stéphane Masson), Jean-Claude Glardon, Salvatore Guarna (qui remplace Cendrine Cachemaille), Stéphane Rezso, Andreas Wütrich (qui remplace Claude Nicole Grin), Jean-Marc Sordet et Maurice Treboux, confirmé dans sa fonction de président-rapporteur. Mmes Cendrine Cachemaille, Claude Nicole Grin, et M. Stéphane Masson étaient excusés.

M. Philippe Leuba, Chef du Département de l'économie, de l'innovation et du sport (DEIS), représentant du Conseil d'État, était accompagné de Mme Andéane Jordan-Meier, Cheffe du Service de la promotion de l'économie et de l'innovation (SPEI).

M. Cédric Aeschlimann, secrétaire de la commission, a établi les notes de séance, qu'il en soit chaleureusement remercié.

**2. POSITION DU POSTULANT**

Pendant la pandémie le tissu économique vaudois, largement tourné vers l'extérieur, a ressenti quelques perturbations, mais le postulant était loin de penser à la guerre aux portes de l'Europe lors du traitement de son postulat. A l'avenir, d'autres crises pourraient toucher le canton, voire le pays, notamment les crises liées au changement climatique. Comme précisé dans le postulat, l'économie vaudoise semble forte, globalement diversifiée et résiliente. Cependant, peu d'informations régionales sont disponibles, notamment sur les régions de montagnes, où le tissu économique est plus vulnérable. Avec la pandémie, les méthodes de travail ont évolué, en particulier avec le développement du télétravail, particulièrement dans le secteur tertiaire. Cette évolution est devenue potentiellement une opportunité pour les régions périphériques du canton.

Les demandes du postulant au Conseil d'Etat sont de :

- Présenter un rapport sur les mesures mises en place à l'heure actuelle pour diversifier l'économie vaudoise.
- Présenter un rapport exposant un monitoring multifactoriel de l'économie à l'échelle des arrondissements, respectivement des sous-arrondissements cantonaux, analyse qui permettra de mettre en exergue les vulnérabilités et les potentielles opportunités de développement.
- Élaborer, à la suite de ce rapport et s'il existe des opportunités, une stratégie visant à favoriser une diversification économique des régions vulnérables économiquement et qui prend en compte les évolutions des modèles de travail.

### **3. POSITION DU CONSEIL D'ETAT**

Suivant l'adage de ne pas mettre tous les œufs dans le même panier, le canton de Vaud a encouragé, ces dernières années, la diversification. Cette orientation est l'un des axes prioritaires de la politique d'appui économique et stratégique du canton de Vaud, cette politique a permis au canton d'absorber les différents chocs conjoncturels, qu'il s'agisse de l'abandon du taux plancher, du covid, des difficultés sur les chaînes d'approvisionnement en matières premières, ou encore des difficultés en lien avec la guerre en Ukraine.

#### **Préambule**

La diversification de l'économie prend la forme de plusieurs éléments et concerne les trois secteurs : primaire, secondaire, et tertiaire.

La croissance annuelle, d'environ 6'000 places de travail, est à peu près constante. 80% de ces nouvelles places sont créées dans le secteur des services, qui se renouvelle et se développe sans impulsion spécifique. Cela s'explique par la qualité de l'enseignement et au maillage entre les hautes écoles et le secteur privé. Le secteur primaire est quant à lui fortement dépendant de la Confédération, l'essentiel des politiques agricoles est fixé dans les principes à l'échelon fédéral. On se doit de constater un tassement des places de travail du secteur primaire et un accroissement de la dimension des exploitations agricoles, supérieures à la moyenne suisse pour le canton de Vaud.

Certains pays européens ont choisi d'abandonner l'industrie, ce qui les a exposés aux aléas conjoncturels. Le canton a mis en place une politique industrielle, dont un fonds pour l'industrie, cet outil est unique et permet une vraie diversification sectorielle, avec une aide particulière, là où les secteurs se développaient le moins.

La diversification doit concerner tous les secteurs économiques. Elle est multi critère et doit répondre à deux objectifs :

- Amortir les chocs conjoncturels ;
- Permettre à l'immense majorité des jeunes de trouver du travail.

Ces jeunes n'aspirent pas tous à devenir avocats, etc., il y a une diversification large des volontés professionnelles, il nous faut des acteurs économiques qui inscrivent dans une grande diversité de secteurs.

#### **Pôles de compétences**

Un premier aspect de la diversification concerne les pôles de compétences (Hubs). Le Canton a des atouts dans des secteurs précis, tels que la santé (Health Valley), l'alimentaire (acteurs privés et publics, Nestlé et École Hôtelière), dans le domaine sportif. Tous ces acteurs sont fédérés pour innover, une innovation commune qui peut par exemple concerner la lutte contre le plastique dans les emballages alimentaires, en développant d'autres modalités pour conditionner les produits alimentaires. Il s'agit vraiment de mettre les accents sur les atouts que nous avons, car dans certains domaines économiques, nous ne serons jamais bons. Par exemple, des stylos à 10 centimes pièce ne seront jamais fabriqués en Suisse. Il faut donc s'améliorer là où il y a des chances de succès réels dans un monde globalisé, dans ce contexte, la nécessité des échanges internationaux est vitale pour la Suisse, avec un marché au niveau de la planète pour ses 8 mio d'habitants.

#### **Partenariats publics-privés**

Ensuite, une seconde forme de diversification concerne les partenariats publics-privés, dans cette configuration la présence des multinationales profite au tissu des PME. Ce maillage d'entreprises de tailles différentes, tournées ou pas vers l'extérieur, est fondamental. Une entreprise qui vend un produit à Nestlé, peut être Suisse, mais Nestlé n'achètera ce produit que si elle peut ensuite diffuser ses produits sur le marché international. Le refus de l'EEE a eu un effet positif sur la diversification, les entreprises vaudoises n'ont plus pu choisir la solution de facilité du seul marché européen, elles ont été contraintes d'exporter au-delà de l'Europe, en Extrême Orient, aux Etats-Unis d'Amérique, aux Emirats Arabes Unis, etc. Les chocs conjoncturels ne sont pas universels, le CE cite l'exemple la Chine, qui a fermé son marché à cause du Covid ou encore adopté une loi anti-corruption, ces événements ont impacté le marché de l'horlogerie chinois, mais n'a pas touché celui des Emirats Arabes ou des Etats-Unis. La diversification de la distribution des produits suisses à l'échelle du monde atténue ainsi les chocs et assure à la Suisse une stabilité dans sa dépendance.

## **Bassins d'emplois et économiques**

A partir de quelle taille s'intéresse-t-on à la diversification ? Le postulant parle des arrondissements, Lavaux et Vevey-Riviera, Nyon et Morges. Mais peut-on les considérer comme des mêmes bassins de population, de travail ou encore économique. Il est ainsi important de réfléchir en termes de bassins d'emploi et économique. Par exemple, l'entreprise Incyte s'est implantée à la fois à Morges et à Yverdon, il s'agit d'une forme de diversification sectorielle entre l'industrie et les services. Mais s'agit-il du même bassin économique ? La réponse serait très certainement oui. A part les deux régions que sont la Vallée de Joux et au Pays-d'Enhaut, le reste du territoire du canton de Vaud représente un seul bassin économique. Les entreprises s'installent à Yverdon parce que le train dessert l'aéroport de Genève et qu'il y a des terrains disponibles. Faire une étude de diversification entre l'arrondissement électoral d'Yverdon et l'arrondissement électoral du Gros-de-Vaud, n'a pas de sens. Si Yverdon rencontre des difficultés, cela aura un impact sur le Gros-de-Vaud, car beaucoup de travailleurs vivent dans le Gros-de-Vaud, et le contraire. On ne peut pas imaginer sur le plan économique, d'avoir des arrondissements autarciques.

Faire plus en faveur de la diversification ne comporte pas que des éléments de nature économique, cela se réalise aussi au travers de différentes politiques publiques, comme celle des transports publics, des terrains et de l'aménagement du territoire.

## **Position par rapport aux demandes du postulant**

Demander une étude sur une diversification arrondissement par arrondissement serait faire fausse route, cette étude ne correspondant pas à la vie d'aujourd'hui, elle serait en réalité exclusivement théorique et non pratique. De plus, une politique interdépartementale est fondamentale, en effet, garantir le télétravail, c'est aussi devoir disposer de la 5G. Or si l'on n'a pas une infrastructure performante en termes de transmission de données, le télétravail s'arrêtera. Favoriser cette diversification à l'échelle du territoire cantonal nécessite donc une vraie stratégie interdépartementale voir gouvernementale. Le CE suggère d'obtenir par ce postulat une vraie politique interdépartementale de renforcement de la diversification économique multi sectorielle.

Il ne faut pas oublier que la création d'un emploi dépend uniquement du chef d'entreprise et que l'Etat ne pourra jamais dire à une société d'aller s'installer dans une zone plutôt qu'une autre. Il est illusoire de croire qu'une politique publique puisse gérer une implantation d'emplois.

L'aspect de la régionalisation, mentionné dans le postulat, est un des enjeux majeurs de la politique cantonale de développement économique, le canton de Vaud est d'ailleurs un des seuls cantons de Suisse à travailler sur la décentralisation de la promotion de l'économie dans les régions. Le SPEI travaille au quotidien avec 10 partenaires économiques et diverses associations, ces derniers ont une connaissance plus fine de leur tissu économique régional.

Chaque région a son propre ADN économique, ce qui fait la force des régions, cela permet un certain équilibre économique. Car force est de constater que l'on doit tenir compte des forces et faiblesses de chaque région, il paraît difficile d'implanter un type d'industrie, en matière de recherche et développement dans les sciences de la vie, dans une région décentralisée, alors qu'elles ont leurs besoins sur l'Arc Lémanique.

## **3. DISCUSSION GENERALE**

Le postulant remercie le département pour l'exposé très complet de la situation, mais précise s'intéresser plutôt à d'autres éléments statistiques, qui ont trait à l'évolution du nombre d'entreprises (créations, fermetures d'entreprises, emplois créés). Il souhaiterait une évaluation des besoins de conditions-cadres de chaque territoire, de chaque région (zone d'activités, densité des voies de communication, offre des transports publics, évolution démographique régionale, présence ou non de pôle d'innovation). Il s'est personnellement intéressé au développement potentiel d'activités dans les régions qu'il connaît le plus, à savoir les régions périphériques, comme la Vallée de Joux, mais aussi le Pays-d'Enhaut et les Alpes vaudoises.

Le postulant évoque l'exemple de la Vallée de Joux, où sont installées de grandes entreprises horlogères tournées vers l'étranger. Dans ce contexte, la commune du Chenit a souhaité la création d'un Village industriel. L'objectif était, selon les préavis communaux, de diversifier l'économie de la région, trop concentrée sur l'horlogerie, et d'offrir de l'espace à d'autres opportunités.

Le chef de département précise que le département a soutenu ce projet de Village industriel, mais que les start-up veulent baigner dans un milieu de l'innovation, bénéficier d'un pôle d'innovation, à l'exemple de la spécificité de la Silicon Valley, dont le succès ne s'explique pas par son régime fiscal, mais par sa grande émulation, comme la faculté de changer d'employeur, de discuter d'innovation, etc. De plus, il fait remarquer que la Vallée de Joux est une région périphérique où l'on aurait pu craindre une désertification. Or, c'est la seule région du canton où il y a plus d'emplois que d'habitants. Mais il est aussi vrai que l'essentiel de l'activité est concentré dans un seul secteur.

Un député remercie l'auteur pour le dépôt de son postulat qu'il trouve très pertinent. La diversification économique, à laquelle il est attaché, permet à l'économie de ne pas s'effondrer d'un jour à l'autre. Il souligne aussi la nécessité d'héberger quelques multinationales, pour permettre un certain développement du tissu économique. Mais il n'appartient pas au Canton d'aller dire aux entreprises où elles doivent s'implanter, ce choix s'opère au niveau de la politique communale. Il cite l'exemple de sa commune, qui vendait une parcelle assez importante tout près de l'autoroute. Cette commune a reçu nombre d'offres pour des surfaces d'entrepôt, des énormes hangars. Or sur le plan sectoriel, il était mentionné que ces surfaces devaient générer de l'emploi. La commune s'est battue durant 3 ans, et finalement a réussi à implanter des surfaces adaptées aux entreprises qui cherchaient des locaux, qui ont créé près de 200 places de travail.

Après avoir écouté la complète présentation du CE, une députée estime cependant que cela vaudrait la peine de modifier les conclusions du postulat, permettant de mieux définir le cadre de la réponse du CE, cette proposition est soutenue par ses collègues.

Le postulant propose ainsi de modifier la seconde question de son postulat comme suit :

*Présenter un rapport exposant un monitoring multifactoriel de l'économie à l'échelle des bassins économiques du canton, ~~arrondissements, respectivement des sous-arrondissements cantonaux~~, analyse qui permettra de mettre en exergue les vulnérabilités et les potentielles opportunités de développement.*

La commission accepte cet amendement à l'unanimité.

#### **4. VOTE DE LA COMMISSION**

*Prise en considération partielle du postulat*

*La commission recommande au Grand Conseil de prendre partiellement en considération ce postulat à l'unanimité des membres présents, et de le renvoyer au Conseil d'Etat.*

Bassin, le 30 octobre 2022.

*Le rapporteur :  
(Signé) Maurice Treboux*